

la qualité et de la salubrité de l'eau, le développement technologique et la création de capacités, la sensibilisation du public et le renforcement des institutions. Pour réaliser ces objectifs, nous sommes convenus de favoriser la coopération bilatérale et régionale pour régler les problèmes relatifs aux ressources en eau, ainsi que de mieux coordonner nos efforts dans ce domaine.

Océans

22. Nous devons intensifier nos efforts pour protéger les océans de la planète. Nous travaillerons à susciter un effort efficace et intégré en vue de répondre aux préoccupations clés, notamment en ce qui concerne la pêche durable, la navigation, la pollution marine provenant de sources terrestres ou d'activités en mer, la prévention des déversements de pétrole et l'intervention d'urgence. À cet égard, nous comptons aussi renforcer la coopération pour ce qui concerne la surveillance des écosystèmes du Pacifique Nord ainsi que la prévision des tremblements de terre et des tsunamis dans la région.

Désertification

23. Nous accueillons avec satisfaction l'entrée en vigueur de la Convention sur la désertification, et nous exhortons les Parties à prendre des mesures concrètes pour sa mise en oeuvre à la Première Conférence des Parties cet automne à Rome.

Normes environnementales à l'usage des organismes de crédit à l'exportation

24. Les flux financiers privés en provenance des nations industrialisées influent de façon sensible sur le développement durable dans le monde. Les gouvernements devraient aider à promouvoir l'adoption de pratiques viables en tenant compte des facteurs environnementaux lorsqu'ils accordent un soutien financier au titre des infrastructures et des équipements. Nous attachons de l'importance aux travaux de l'OCDE dans ce domaine, et nous passerons en revue les progrès accomplis lors de notre prochaine rencontre.

L'environnement et la santé des enfants

25. Protéger la santé de nos enfants est une valeur fondamentale qui nous est commune. Partout dans le monde, les enfants sont exposés à une foule de dangers environnementaux qui menacent leur santé, et nous reconnaissons leur vulnérabilité particulière à cet égard. Nos gouvernements tiendront expressément compte des enfants dans leurs activités touchant l'évaluation des risques environnementaux et l'établissement de normes à cet égard, et ils s'emploieront à renforcer les échanges de renseignements, à assurer une eau potable microbiologiquement saine, et à faire en sorte que les enfants soient moins exposés à la pollution par le plomb, à la fumée de tabac ambiante et à d'autres polluants atmosphériques.

Institutions

26. Nous avons besoin d'institutions internationales solides pour coordonner les efforts mondiaux visant à protéger l'environnement et à réaliser le développement durable.